



RAPPORT D'ACTIVITÉ

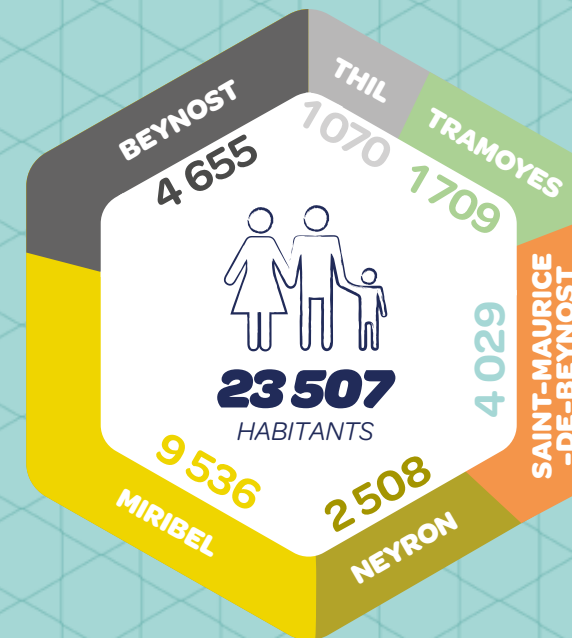
2017

LE TERRITOIRE DE LA CCMP

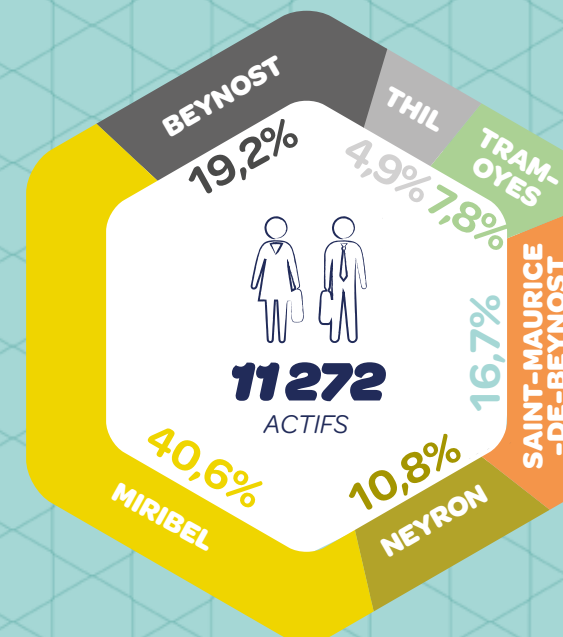


6
COMMUNES

65,56
KM²



Selon la population légale établie par l'INSEE en 2017.



LES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL

37% habitent le territoire mais en sortent pour travailler (6 938 personnes).

18% DE DÉPLACEMENTS INTERNES
(3 265 personnes)

45% habitent ET travaillent sur le territoire (3 265 personnes).

4 404
SCOLAIRES

1 300
LOGEMENTS SOCIAUX

9,4%
DE CHÔMAGE

Soit 0,5 point de moins* que la moyenne nationale.
*taux de chômage national (hors Mayotte) de 8,9% sur le 4^{ème} trimestre 2017 selon l'INSEE.

33 441
VISITEURS SUR LE SITE DE LA MADONE

SOMMAIRE

6

**ÉLUS ET AGENTS
AU SERVICE DE
LA COLLECTIVITÉ**

8

**DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE**
L'ÉCONOMIE,
(RES)SOURCE DE
QUALITÉ DE VIE

10

CULTURE
LES PROJETS
CULTURELS
PRENNENT
DE L'AMPLEUR

12

ÉDUCATION
MUSIQUE ET
SPORT AU CŒUR
DU PROJET
COMMUNAUTAIRE

14

SPORTSET LILÔ
LA CCMP S'INVESTIT
SUR TOUS LES
TERRAINS
-
LILÔ EN RYTHME
DE CROISIÈRE

16

**DÉPLACEMENTS
ET VOIRIE**
COLIBRI A FAIT
PEAU NEUVE
-
DES AMÉNAGEMENTS
POUR MIEUX CIRCULER

18

**EAU ET
ASSAINISSEMENT**
L'EAU PRÉSERVÉE
ET MAÎTRISÉE

20

**ENVIRONNEMENT
ET DÉCHETS**
MOINS DE DÉCHETS,
PLUS D'ÉCO-
RESPONSABILITÉ!

22

**CONTRAT DE
VEILLE ACTIVE**
AGIR CONTRE LES
INÉGALITÉS

24

**LOGEMENT ET
SOLIDARITÉ**
LA CCMP
ANTICIPE
L'ÉVOLUTION
DU TERRITOIRE

26

FINANCES
UN RÉSULTAT
POSITIF POUR
L'AVENIR

ÉDITO

« Aller plus loin, sans jamais nous départir de la volonté d'agir. »



Pascal Protière
Président de la CCMP

L'avenir institutionnel de notre territoire est longtemps resté suspendu au travail de rapprochement avec la 3CM. Comme vous le savez, nos six communes avaient unanimement le désir de fonder une Grande Côtière de l'Ain. Hélas, les élus de la 3CM n'ont pas souhaité aller plus avant et ont repoussé ce qui apparaissait pourtant marqué du sceau du bon sens territorial. Je suis fier que, collectivement, nous ayons su porter cette vision et cela nous a incontestablement conforté dans le fait que le statu quo, derrière son apparence a priori rassurante, était un pis-aller pour le territoire. Seul le renforcement de l'intégration communautaire permettra demain d'apporter les bonnes réponses aux besoins exprimés par nos administrés.

De la même manière, le cours des projets communautaires n'est pas toujours un long fleuve tranquille. À titre d'exemple, le refus par la CDAC du projet de multiplexe porté par CGR était un mauvais signal pour tous ceux qui considèrent que nos administrés ont le droit à des services « métropolitains » au cœur du Département de l'Ain. Conscients de cet enjeu, nous avons su réagir pour définir ensemble les contours d'une véritable politique cinématographique territoriale et affirmer notre compétence comme maître d'ouvrage d'un complexe de 5 salles à l'horizon 2021. Il n'en demeure pas moins que nous pouvons encore faire mieux. Il est vrai qu'en matière d'aménagement du territoire, la France doit encore opérer sa mue. On sait que l'organisation de l'État repose avant tout sur des structures pyramidales et verticales qui ne laissent pas la place à une méthode de gouvernance plus transversale, moins autoritaire. Or, ce modèle ne peut pas convenir à l'intercommunalité.

C'est pour cela que depuis près de dix ans, nous avons construit notre CCMP autour d'un projet partagé et d'une gouvernance participative. Naturellement, à la hauteur de l'ambition de nos projets, il nous faut parfois accepter de prendre le temps pour aller plus loin, sans jamais nous départir de la volonté d'agir. Comme le disait John Wooden, l'un des plus grands entraîneurs sportifs américains de l'histoire, « le succès n'est jamais définitif, l'échec n'est jamais fatal. C'est le courage qui compte ». Je n'ai aucun doute sur le fait que les deux dernières années de mandat nous conforteront dans cette méthode d'action.

Vous souhaitant une très bonne lecture.

ÉLUS ET AGENTS AU SERVICE DU TERRITOIRE

Le Conseil communautaire de la CCMP est composé depuis mars 2014 de 31 membres élus, dont le Président, 6 Vice-présidents et 2 membres délégués.

Son rôle est d'examiner et d'arbitrer les projets présentés par les commissions et de faire appliquer les décisions. Le conseil vote ainsi les grands projets mis en œuvre par les 60 agents de la CCMP, visant le développement d'un territoire toujours plus dynamique et attractif.



9 ÉLUS AU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Le Bureau communautaire se compose du Président, de 6 Vice-présidents en charge des commissions thématiques et de 2 membres délégués. Chacun a un rôle d'information, d'orientation, de coordination et d'exécution.

La mission du Bureau est double :

- examiner et arbitrer les projets présentés par les Commissions,
- faire appliquer les décisions du Conseil communautaire.

7 COMMISSIONS THÉMATIQUES**

Chacune est composée d'un Vice-président qui l'anime (par délégation du Président de la CCMP) et de deux élus par commune. Les 7 Commissions permettent la concertation et l'échange autour de projets et sont force de proposition pour le Bureau communautaire.



31 ÉLUS AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Depuis 2014, la répartition des conseillers communautaires est basée sur la représentativité démographique de chaque commune. Cette nouvelle disposition a fait passer le nombre de conseillers à 31, contre 17 sous la précédente mandature.

Le Conseil communautaire se réunit environ 10 fois par an en séance publique pour délibérer et voter les projets et budgets préalablement examinés par les Commissions thématiques compétentes.

→ BEYNOST

Joël AUBERON (adjoint)
Élisabeth BOUCHARLAT (adjointe)
Gilbert DEBARD (conseiller municipal)
Caroline TERRIER (Maire)
Christian BARDIN (adjoint)
Michel NICOD (conseiller municipal)

→ MIRIBEL

Jacques BERTHOU (conseiller municipal)
Jean-Pierre BOUVARD (conseiller municipal)
Josiane BOUVIER (adjointe)
Nathalie DESCOURS-JOUTARD (adjointe)
Patricia DRAI (adjointe)
Jean-Pierre GAITET (conseiller municipal)
Aurélien GIRON (conseillère municipale)
Jean GRAND (conseiller municipal)
Patrick GUINET (adjoint)
Pascal PROTIÈRE (conseiller municipal)
Henri SECCO (adjoint)
Noémie THOMAS (conseillère municipale)
Sylvie VIRICEL (Maire)

→ NEYRON

Anne-Christine DUBOST (conseillère municipale)
André GADIOLET (Maire)
Aurélien VIVANCOS (adjointe)

→ SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST

Pierre GOUBET (Maire)
Évelyne GUILLET (adjointe)
Jean-François PERNOT (conseiller municipal)
Robert RESTA (adjoint)
Dominique TARIF (conseillère municipale)

→ THIL

Bruno LOUSTALET (Maire)
Yannick SEMAY (adjointe)

→ TRAMOYES

Hélène LACHENAL (conseillère municipale)
Henri MERCANTI (Maire)

ORGANISATION ET RÉPARTITION DU PERSONNEL*

CABINET DU PRÉSIDENT

Sébastien BÉNÉTULLIÈRE - Directeur de cabinet

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Olivier JACQUETAND - Directeur Général des Services

ACCUEIL / SECRÉTARIAT

- Marie-France DUCOS-RUSSO
Accueil / Standard
- Cédric VOUAILLAT
Secrétariat des services techniques

SERVICE COMPTABILITÉ / RESSOURCES HUMAINES

- Christiane BONNAMOUR
Responsable de service
> Stéphane MARTINEZ
Comptabilité
> Carole EYMARD
Gestion du personnel

SERVICE CULTUREL ET ÉDUCATIF

- Viviane PAPON-VIDAL
Directrice des affaires culturelles et éducatives
> 3 ETAPS**
> 7 IMS**
- Bernard BURLAT
Directeur Académie de Musique et de Danse
> 30 enseignants dont :
- Annabelle GASTOUD
Professeur coordinateur
- René Pitton
Responsable du Département Musiques actuelles
- Delphine GRIENAY
Responsable du Département Danse
- Claire SEGUI
Responsable du Département Culture musicale

SERVICE TECHNIQUE

- Gérard DROGUE
Responsable de la gestion des bâtiments, de la voirie, de la lutte contre le ruissellement et du SPANC
- Jean JACQUET
Chef d'équipe
> Régis PEQUIGNOT
Gardien-régisseur de l'aire d'accueil des gens du voyage
> 5 agents en charge de l'entretien des bâtiments, des espaces verts et de la voirie
- Laetitia MOROT
Responsable du service Déchets
> Estelle BOISSEAU
> Camille VINCENT
Ambassadrices du tri
> Patrice JULIAN
Agent technique rattaché au service Déchets

SERVICE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Fabien LOPEZ
Responsable de service
> Chahines BOUMYA
Chargée de mission FISAC

SERVICE POLITIQUE DE LA VILLE

- Julia GIULIANI
Coordinatrice du CISP et du Contrat de veille active

SERVICE AUTORISATION DU DROIT DES SOLS

- Simon Chevalier
Responsable de service, également en charge du PLH
> Stevan BRIEUC
Instructeur

SERVICE MOBILITÉ

- Pascaline ROUSSET
Responsable de service
> Matthieu SOUZY
Exploitation du réseau Colibri

* au 31 décembre 2017. - ** ETAPS : Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives. IMS : Intervenant en Milieu Scolaire (musique).

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'économie,
(res)source
de qualité
de vie

Avec plus de 1 200 entreprises et 12 000 emplois, la CCMP attire. Au cœur d'un cercle vertueux, elle agit en faveur de l'emploi, en favorisant le développement des entreprises, en soutenant le commerce local et en accompagnant les associations économiques.

LA ZAC DES MALETTES A DU SUCCÈS EN 2017

La ZAC des Malettes constitue la véritable vitrine du savoir-faire de la CCMP en matière économique. En impulsant cette nouvelle dynamique, la communauté de communes permet à de nombreuses entreprises de s'installer sur le territoire et de se développer. Un véritable succès puisqu'au 31 décembre 2017, la ZAC est déjà commercialisée à **50 %** !

COMMERCIALISATIONS 2017

15 20 264 m²
Demathieu-Bard
Promoteur pour la construction d'un parc d'activités.

1 10 401 m²
Inoveam
Promoteur pour la construction d'un parc tertiaire.

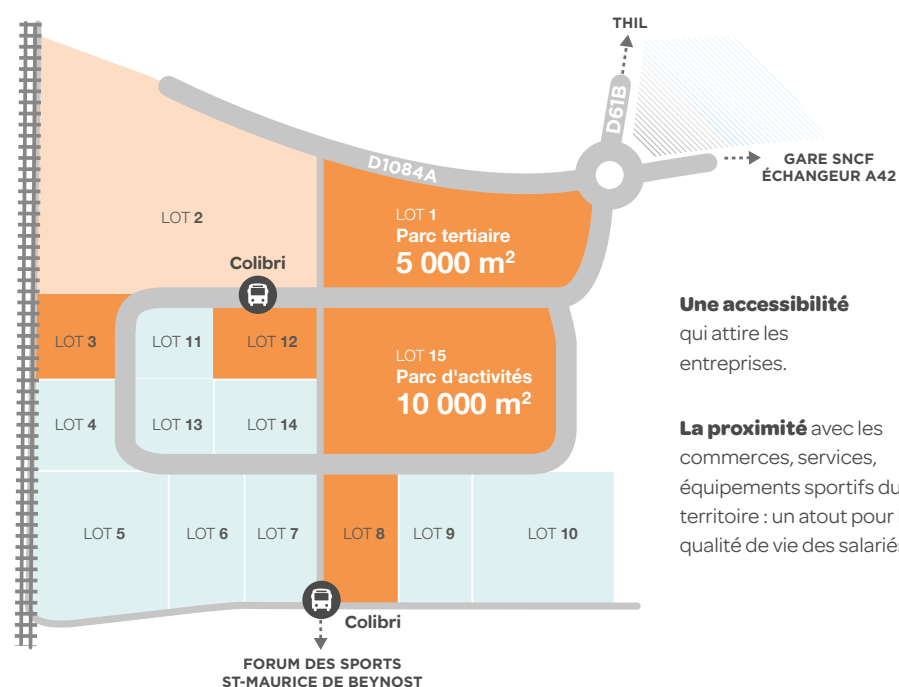
3 4 048 m²
LMVS
Location de véhicules pour professionnels (construction).
25 emplois

COMMERCIALISATIONS 2016

2 21 983 m²
ABB
Production d'énergie et d'automates.
300 emplois

8 5 781 m²
Proquali
Distribution de produits café.
50 emplois

12 5 000 m²
Iserba
Maintenance immobilière.
90 emplois



Une accessibilité qui attire les entreprises.

La proximité avec les commerces, services, équipements sportifs du territoire : un atout pour la qualité de vie des salariés.

8 M €
D'INVESTISSEMENTS

900 emplois
ATTENDUS

115 000 m²
DE SURFACE
COMMERCIALISÉE

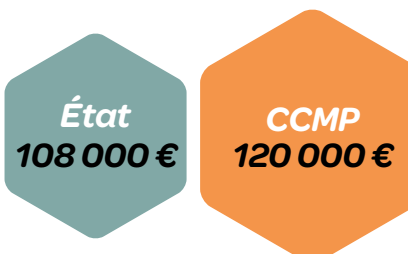
14 ha
D'ESPACES
ÉCONOMIQUES

LE FISAC AU SERVICE DES ARTISANS ET COMMERÇANTS

Le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) soutient par des subventions les projets de travaux des petites entreprises du territoire. Chaque projet doit répondre à un besoin d'attractivité : attirer plus de clients en aménageant une vitrine ou en améliorant son accessibilité par exemple, dynamiser l'économie en investissant dans du matériel, s'adapter au marché, se développer, etc. En 2016, 11 entreprises avaient déjà été aidées par le FISAC.



SOUTENIR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE DE LA CÔTIÈRE



228 000 €

D'ENVELOPPE GLOBALE SUR 2 ANS

9 entreprises aidées en 2017

	FISAC	Travaux
→ Go Fast Food	11 889 €	41 716 €
→ Le Napoli	1 202 €	4 218 €
→ Le Val des Saveurs	10 000 €	49 027 €
→ Côtière Fermetures	4 472 €	15 693 €
→ M'Paysages	1 297 €	4 550 €
→ Anaya	10 000 €	136 033 €
→ Musto	10 000 €	43 476 €
→ Boucherie Sadakhalid	11 889 €	41 946 €
→ 3 V hydro	1 125 €	3 949 €



LE 1^{ER} FORUM DE L'ENTREPRENEURIAT DE LA CÔTIÈRE

En septembre 2017, la CCMP, la 3CM, Pôle Emploi, Élan Création et Initiative Plaine de l'Ain Côtière se sont réunis pour créer le 1^{er} forum pour l'emploi de la Côtière.

35 PARTENAIRES **200** VISITEURS

Subventions

Un soutien primordial pour ces acteurs clés de l'économie

15 000 €	pour l' ACA , Association des Commerçants et Artisans de la CCMP.
7 000 €	pour Élan Création , coopérative de soutien à l'activité et à l'emploi.
9 000 €	pour Sols'tisse , coopérative d'entrepreneurs.
22 977 €	pour l' IPAC , Initiative Plaine de l'Ain Côtière, association d'aide (prêts financiers) à la création ou reprise d'entreprises.
12 000 €	pour la Mission Locale Jeunes .

65 977 €
DE SUBVENTIONS EN 2017

CULTURE

Les projets culturels prennent de l'ampleur

Voir, entendre, applaudir, rire, s'émerveiller. La culture est un enjeu éducatif et sociétal très fort. La CCMP souhaite donc poursuivre son effort de démocratisation tout en maîtrisant les coûts de cette politique publique grâce à une réflexion à l'échelle communautaire et une mutualisation des moyens.

UN ENJEU COMMUN

En matière d'offre culturelle, l'ambition de la CCMP s'est principalement matérialisée en 2017 à travers un projet ambitieux, le Pôle Culturel et Touristique (PCT) qui mutualisera demain une médiathèque tête de réseau, Dombes Côtière Tourisme, un espace de restauration et une salle de spectacle vivant.

OCM : LA CCMP APPUIE SON SOUTIEN

En 2017, les élus communautaires ont fait le constat que la programmation de spectacles vivants à destination des scolaires était principalement supportée par la commune de Miribel alors que l'ensemble des classes du territoire bénéficie du savoir-faire de l'OCM en la matière. C'est pourquoi la CCMP a fait le choix d'augmenter significativement sa subvention à l'association au titre de sa programmation de spectacles scolaires, en passant de 17 387 € en 2016 à près de 50 000 €.

LA CCMP SOUTIEN LE FONCTIONNEMENT DES ASSOCIATIONS CULTURELLES

L'Espérance de Beynost **6 500 €***
 OCM / Spectacles scolaires **50 000 €**
 Union Laïque de Miribel / cinéma **22 000 €**
 Dyapason **2 000 €****
 Woodstower **3 250 €**
 Swing sous les étoiles **17 850 €**

*Dont 1000€ d'investissement.
 **Subvention d'investissement.

LECTURE PUBLIQUE : VERS UN RÉSEAU COMMUNAUTAIRE DE BIBLIOTHÈQUES



Une nouvelle compétence.

Le 18 octobre 2017, la CCMP a acquis la compétence « animation, coordination et mise en œuvre du réseau de lecture publique ».

Entre juillet 2016 et mars 2017, une étude qualitative et quantitative de l'offre des bibliothèques du territoire a été menée par le cabinet Syllab. Elle a souligné une offre nettement insuffisante au regard non seulement de l'évolution sociologique de la population, des besoins culturels exprimés par les habitants de la Côtière, mais également des critères des recommandations basés sur les statistiques nationales du Ministère de la Culture (sur des territoires équivalents).

→ Le constat : un déficit sur la taille des lieux d'accueil (superficie, équipements, places assises, etc), le nombre de professionnels pour accueillir le public, l'accès aux ressources numériques, les animations mais également la quantité et la variété des documentations proposées.

Budget de l'étude : 28 560 €.

LE SCENARIO CHOISI

1 médiathèque tête de réseau
+ 5 bibliothèques municipales
+ 1 coordinateur recruté en 2018
 = **Un réseau cohérent et fiable mutualisant les moyens et les ressources à horizon 2020, avec la création en 2022 de la médiathèque tête de réseau.**

5 SALLES POUR FAIRE VIVRE LE CINÉMA SUR LA CÔTIÈRE

Face au rejet de projet de cinéma multiplexe CGR en 2016 devant la Commission Départementale d'Aménagement Cinématographique (CDAC) (voir La Communauté n°27), les élus ont, en 2017, pris la décision de faire évoluer leur projet pour mieux l'adapter au territoire avec moins de salles et plus de films.

Portée en maîtrise d'ouvrage publique par la CCMP, sa gestion pourrait ensuite être déléguée à un exploitant spécialisé (à l'image de Lilô exploité par Vert Marine).

Situé sur la commune de Saint-Maurice-de-Beynost au lieu-dit « Les Bottes », le projet se précisera au cours de l'année 2018 (modèle économique, accessibilité, définition du projet culturel notamment à destination des scolaires) pour une livraison finale estimée en 2021.

LE PROJET

350 films par an
 + de diversité pour attirer tous les publics
5 salles
1 espace de restauration
620 000 € d'achat du foncier en janvier 2018

AMD : LA MUSIQUE ET LA DANSE RAYONNENT HORS LES MURS EN 2017

NEW

> 2 nouveaux cours d'éveil musical délocalisés au sein de l'école maternelle du Mas Rillier et de l'école maternelle des Échets. Et toujours 2 cours au sein de l'école maternelle de Beynost.

NEW

> 1 nouvelle classe chantante. + 1 classe orchestre au sein de l'école Henri Deschamps.

> Le maintien de la convention musique avec le collège Anne Frank de Miribel pour les élèves de 6^{ème} et 5^{ème} inscrits à l'AMD, ainsi qu'une convention danse avec le collège Louis Armstrong de Beynost pour les élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème} inscrits à l'AMD.

RÉDUCTIONS

Le chèque jeune pour financer l'inscription à l'AMD.

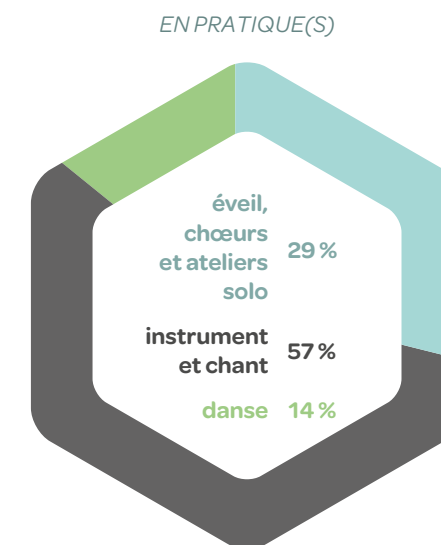
La CCMP s'est associée au Conseil Départemental de l'Ain pour participer au financement du Chèque Jeune sur la campagne 2017-2018.

Composé d'une vingtaine de chèques, il est valable pour le paiement des activités et manifestations culturelles ou sportives sur le département, dont l'inscription à l'Académie de Musique et de Danse, également partenaire du dispositif.

Une nouvelle classe collective pour les instruments

> 137 élèves inscrits dans le nouveau cursus « débutant » sur les 3 premières années avec des cours globalisés en formation musicale pour une pratique collective et individuelle de l'instrument.

NEW



651
ÉLÈVES DE - DE 25 ANS

90
ÉLÈVES ADULTES

30
PROFESSEURS de musique ou de danse diplômés d'État

714 970 €
DE CHARGE NETTE

567
FAMILLES dont 95 % résidant sur la CCMP

398
HEURES / SEMAINE D'ENSEIGNEMENT

27 DISCIPLINES ENSEIGNÉES

ÉDUCATION

Musique et Sport au cœur du projet communautaire

Pour s'investir auprès des enfants et leur ouvrir le champ des possibles, la CCMP met l'accent sur les actions éducatives culturelles et sportives. Des initiatives chaque année reconduites et plébiscitées par les enfants comme les enseignants.



CULTURE : LES IMS FONT RAYONNER LA MUSIQUE DANS LES CLASSES

En 2017, les IMS (Intervenants en Milieu Scolaire) ont multiplié les animations auprès de 17 établissements sur tout le territoire, avec cette année trois nouveaux partenariats : les EHPAD de Miribel (Bon séjour) et de Saint-Maurice-de-Beynost (Mimosas), ainsi que la classe-passerelle de l'ITEP des Moineaux au collège Anne Frank.

SPORT : LES ETAPS ACTIVENT LES ENFANTS

Les éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (ETAPS) ont cette année mis sur la cohésion des équipes sportives. Leur projet phare en 2017 : la rencontre départementale USEP de danse ouverte à toutes les classes (USEP ou non).

63 h

D'ENSEIGNEMENT
HEBDOMADAIRE

9 ÉTABLISSEMENTS

4 INTERVENANTS

62 CLASSES

ENVIRON
1550

ÉLÈVES
CONCERNÉS
PAR LES
INTERVENTIONS
EN EPS

30 classes regroupées pour les sorties scolaires sportives de fin d'année, lors de la semaine de finalisation des cycles EPS. Un succès dans toutes les écoles !

+ 1 nouvelle discipline sportive :
la boxe éducative



Semaines sportives : Un succès pour la 18^{ème} édition

Les ETAPS ont animé les centres de loisirs en accueillant cette année 36 enfants par jour, soit 3 centres par jour avec 3 sessions de 2 jours d'activités.

9 AU 18 JUILLET 2017

7 journées
D'ACTIVITÉS

249
PARTICIPANTS

9 sports

ESCALADE, TIR À L'ARC, BMX, TAEKWONDO, FOOTBALL, TENNIS, PÉTANQUE, COURS D'ORIENTATION ET ROLLER.

6 associations
SPORTIVES PARTENAIRES

SPORTS

La CCMP s'investit sur tous les terrains

Pour dynamiser le cadre de vie et participer à l'épanouissement des jeunes générations, la CCMP accompagne les associations sportives de son territoire. Au-delà des subventions liées à l'activité des clubs, elle mène de nombreux projets pour améliorer leurs équipements.

MISE AUX NORMES : LES VESTIAIRES D'AIN SUD FOOT SERONT RÉNOVÉS

Afin de s'adapter aux normes de sécurité et aux exigences de la Fédération Française de Football, la CCMP a étudié en 2017 les travaux de rénovation, restructuration et mise aux normes des tribunes et vestiaires de football du Forum des Sports. Engagés au cours de l'année 2018, ces travaux primordiaux pour le club permettront le maintien de l'équipe fanion en Nationale 3.

Deux phases sont prévues :

1^{ère} phase de travaux : un nouveau bâtiment de vestiaire situé à l'arrière de la tribune existante avec :

- 2 vestiaires « Joueurs » de 25 m² avec salles de douches indépendantes ;
- 1 vestiaire « Arbitres » de 12 m² avec douche ;
- 1 bureau « Délégués » de 6 m² ;
- 1 bloc sanitaires pour les joueurs et officiels, hors d'atteinte du public ;
- 1 local technique.

2^{ème} phase de travaux : le réaménagement du bâtiment actuel avec :

- 2 vestiaires « Joueurs » de 22,55 m² et 25,20 m² avec salles de douches indépendantes ;
- 1 vestiaire « Arbitres » de 12 m² avec douche ;
- 1 espace médical de 16 m² ;
- 2 blocs sanitaires pour les joueurs et officiels, hors d'atteinte du public ;
- 1 local de rangement pour le ménage de 5 m² ;
- l'extension et la mise aux normes de la buvette ;
- 1 salle d'échauffement et de musculation sous les gradins ;
- 2 locaux de stockage sous les gradins ;
- la rénovation et remise aux normes des sanitaires existants réservés au public, avec accès depuis l'extérieur.

La CCMP a budgété près de **950 000 € TTC** (dont 66 690 € de frais d'études) pour la réalisation de ces travaux. D'ores et déjà, la CCMP a obtenu 162 625 € de subventions du Conseil Départemental et d'autres demandes de subventions sont espérées.

GYMNASES SAINT-MARTIN ET LOUIS ARMSTRONG FONT LE PLEIN !
20 associations sportives soit + de 1 000 licenciés chaque semaine

Gymnase Saint-Martin
83 h d'occupation par semaine par les associations sportives.
115 306 € de coût d'entretien annuel.

Gymnase Louis Armstrong
98 h d'occupation par semaine par les associations sportives.
91 203 € de coût d'entretien annuel.

Les subventions 2017

AIN SUD FOOT
90 000 €

CÔTIÈRE HANDBALL
13 000 €

VERTICAL CÔTIÈRE
7 500 €

PÉTANQUE MIRIBEL CÔTIÈRE
3 000 €

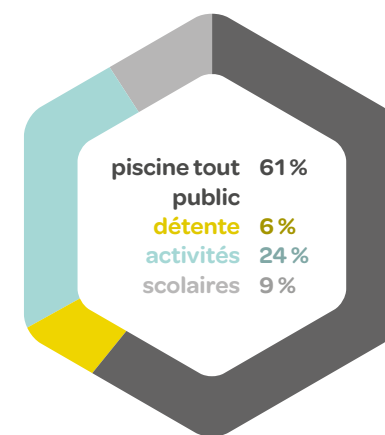
SAINT-MAURICE
VOLLEY-BALL CÔTIÈRE
1 000 €

BEYNOST BMX CÔTIÈRE
15 000 €

ÉQUIPEMENT D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Lilô en rythme de croisière

L'année 2016 avait été exceptionnelle. L'année 2017, malgré une légère baisse du nombre d'entrées, reste très positive et fait de Lilô un lieu de détente et de loisirs très fréquenté et surtout apprécié des habitants de la Côtière.

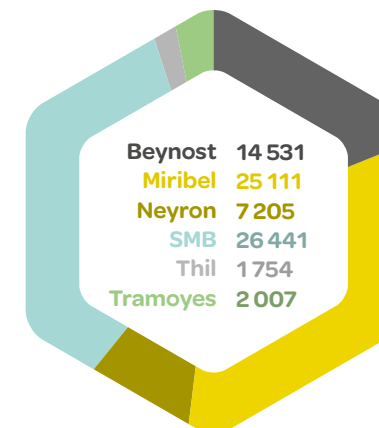


227 165
PASSAGES

-9,49 %
PAR RAPPORT À 2016

Une majorité de visiteurs de la Côtière

54 % de résidents dont 63 % de la CCMP et 37 % de la 3CM
46 % d'extérieurs.



CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Vert Marine a reversé à la CCMP dans le cadre de son contrat annuel
66 791,39 €.

Lilô en chiffres

CHIFFRE D'AFFAIRES 2017

1 262 559,91 €

1 338 **5 024 cartes**
ABONNÉS (familles, forfaits, etc.)

Un vrai succès l'été !

71 897

PASSAGES SUR JUIN, JUILLET ET AOÛT
+0,48 % par rapport à 2016

Les scolaires nagent tous les matins !

21 069 **74 créneaux horaires**
SCOLAIRES pour les primaires
ONT FRÉQUENTÉ LILÔ (sur l'ensemble de l'année), adaptés depuis 2016 aux nouveaux rythmes scolaires.
EN 2017
29 créneaux horaires pour les collèves

Colibri a fait peau neuve

Dans le cadre du Plan Global de Déplacements (PGD), la CCMP déploie progressivement ses moyens pour améliorer, simplifier et fluidifier la mobilité sur le territoire. Colibri, son réseau et ses services ont ainsi signé la première grande étape du PGD qui se poursuivra les années à venir.

4 NOUVEAUX TRACÉS ET DE NOUVEAUX ARRÊTS

- Des arrêts vers toutes les gares ainsi qu'en connexion avec les TCL à Rillieux Semailles ;
- l'extension de la ligne 3 en TAD jusqu'à Rillieux les Alagniers pour se connecter à la ligne 33 des TCL vers la Polyclinique de Rillieux-la-Pape ;
- une meilleure structuration du réseau sur les lignes 1 et 2 pour quadriller le territoire avec une desserte des collèges, de la ZAC des Malettes, de Lilô et du Forum des Sports chemin des Baterses.



FLEX&CO : LE BUS FACILITE LE TRAIN !

Depuis septembre 2017, un bus attend les voyageurs tous les soirs de semaine, entre 19h30 et 20h en gare de Miribel, puis organise son trajet sur-mesure en fonction des usagers et de leur destination, afin de permettre à chacun d'être déposé à l'arrêt le plus proche de son domicile.

TAD : LE TRANSPORT AU DÉCLENCHEMENT

Nouveau en 2017 sur les lignes 1, 3 et 4, le service TAD permet à chaque utilisateur du réseau de réserver le passage d'un bus jusqu'à la veille à 18h en période d'heures creuses.

Pour la CCMP, cette économie de moyens évite la circulation inutile de bus vides tout en préservant le service aux usagers.

LE GRAND PARC DESSERVI DURANT L'ÉTÉ

Du 10 juillet au 27 août, une ligne spéciale a desservi le Grand Parc en 2017.

OÛRA!

Depuis septembre 2017, Colibri permet à ses utilisateurs d'utiliser la carte OÛRA! de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. En ligne sur www.oura.com ou depuis l'Office de Tourisme de Miribel, la carte permet de recharger l'ensemble des titres Colibri et des autres réseaux de la région.

WWW.COTIERE-MOBILITE.COM

En septembre 2017, le nouveau site Internet dédié à tous les types de mobilité du territoire a été mis en ligne. Il réunit les informations pratiques et une cartographie interactive du réseau Colibri, piéton, cycliste, covoiturage, etc.

Des arrêts aménagés pour plus d'accessibilité

ARRÊTS	COÛT DE L'AMÉNAGEMENT
MIRIBEL MAIRIE	7 145,64 €
TRÈVE	9 824,46 €
TRAMOYES MAIRIE *	9 459,08 €
BOIS GROBENET	17 187,51 €
LES BUTTIÈRES	13 549,46 €
ROSARGE	32 332,56 €
LES COMBES	8 729,71 €
TOTAL	88 769 €

Des aménagements pour mieux circuler

Un réseau qui se densifie

62 km DE LIGNES COMMERCIALES
9 MINIBUS DE 21 PLACES
4 LIGNES RÉGULIÈRES + 1 ligne estivale vers le Grand Parc
55 ARRÊTS COMMERCIAUX

+34 % D'ABONNEMENTS

AVEC **560 abonnements** CONTRE 371 EN 2016

1€ LE TRAJET pour traverser toute la Côtière de Neyron à Montluel (Colibri + lignes 171 et 132).

8€ à 16€ L'ABONNEMENT MENSUEL

4 gares TER | **2** lignes du Conseil Départemental | **3** lignes TCL

3 navettes festives reliant le réseau à Swing Sous les Etoiles, Woodstower et ZAC en Scène

95 441 voyages

Colibri + lignes 171 et 132, soit plus de 7 % d'augmentation par rapport à 2016 (avec 89 127 voyages).

LE BUDGET COLIBRI*

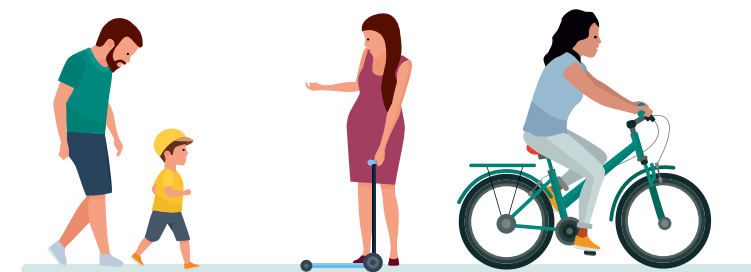


*Hors dépenses d'investissement.

NEYRON + MIRIBEL : LA VIC ENTRETENUE

En décembre 2017, la CCMP a réalisé un travail par pontage des fissures ainsi qu'un traitement par projection des parties faïencées de la voie d'intérêt communautaire. Ceci permet de repousser de 3 années sa remise aux normes, épargnant à la CCMP des travaux bien plus lourds, longs et coûteux, à l'image de ce qui a été réalisé sur le chemin Noir à Saint-Maurice-de-Beynost ou à Miribel.

Montant des travaux : 50 203,35 €.



THIL : L'AUTOROUTE SE FRANCHIT DÉSORMAIS EN MODES DOUX

Pour répondre aux besoins exprimés par le Plan Global de Déplacements et le Schéma Modes Doux, des travaux ont été réalisés au second semestre 2017. Une piste séparée de la route par une glissière béton permet à présent la circulation en toute sécurité des cyclistes et piétons.

Montant des travaux : 259 465,45 € dont une aide de l'État (DETR) de 46 971 €.

L'eau préservée et maîtrisée

Qu'il s'agisse du ruissellement agricole, de la maîtrise de l'eau ou de son traitement, la CCMP développe progressivement ses compétences. Son objectif : obtenir une vue d'ensemble de cette ressource aussi fragile que complexe afin d'améliorer les services aux habitants et la qualité de vie sur le territoire.

LA CCMP PRÉPARE 2020

La Loi NOTRe du 7 août 2015 a rendu obligatoire au 1^{er} janvier 2020 le transfert de compétences des communes aux intercommunalités sur les sujets de l'assainissement et de l'eau. En 2017, la CCMP a donc lancé une étude afin d'anticiper et préparer cette échéance.

Son ambition : transformer la contrainte règlementaire en atout pour le territoire afin d'aboutir à une vision partagée et surtout globale de la gestion de l'eau à l'échelle intercommunale. L'étude a démarré en septembre 2017, menée par les cabinets Groupe Merlin et Itinéraires Avocats.

Elle permet de soulever les aspects techniques de la gestion de l'eau, administratifs, juridiques et financiers sur les 6 communes et 5 syndicats du territoire.

- Phase 1 (septembre 2017 – avril 2018) : État des lieux et diagnostic des services.
- Phase 2 (2018) : Étude et analyse des scénarii de mise en œuvre.
Coût de l'étude : **92 130 € TTC.**
- Phase 3 optionnelle (2019) : **22 560 € TTC.**
Transfert opérationnel des compétences.

RUISSellement : UN PLAN D'ACTION DANS LE CADRE DE LA CHARTE AGRICOLE

Dans le cadre de la charte « érosion agricole » signée en 2016 par les acteurs du territoire, la CCMP finance un plan d'action dans la limite d'une enveloppe globale de 200 000 € sur 5 ans.

En 2017, les actions financées sont les suivantes :

- Le curage de bassins de rétention et de fossés pour la gestion des eaux de ruissellement des terrains agricoles. Montant des travaux : 11 185 €.
- Le financement de la mise en place et du maintien de bandes enherbées. Montant des travaux : 3 837 €.
- Le financement de la Chambre d'agriculture de l'Ain qui est animatrice de cette charte agricole. Montant des travaux : 13 811 €.

TOTAL : 28 833 € de financement en 2017.

LA CCMP, TERRITOIRE PILOTE DU PROJET TIP TOP

Territoire pilote du projet régional de recherche TIP TOP, la CCMP a pu accueillir un étudiant de l'école supérieure d'agriculture en 2017. Son stage a été animé par l'étude du déplacement des particules de limon transportées par l'eau sur le plateau, responsables de son érosion.

Les résultats démontrent l'intérêt des bonnes pratiques déjà instaurées dans le cadre de la charte agricole et proposent plusieurs solutions mises en œuvre dans les années à venir.

Un entretien contre les crues de ruissellement

Près de 33 hectares ont été confiés en 2017 à l'entreprise Barbolat pour réaliser l'entretien annuel des ouvrages de lutte contre les crues de ruissellement : curage des bassins, entretien des chemins d'accès aux torrents, etc.

Montant des travaux : 117 824 €.

PROJET DE RESTAURATION DES BERGES DU CANAL DE MIRIBEL

Dans le cadre du contrat territorial signé en 2015, le cabinet EGIS a été mandaté par le SYMALIM en 2017 pour réaliser l'état des lieux de la végétation et des berges du canal de Miribel, afin de définir, hiérarchiser et chiffrer les actions à mener.

La prochaine étape pour 2018 est le choix d'un maître d'œuvre par la CCMP pour finaliser les projets, préalable indispensable à la réalisation de l'Anneau Bleu.

ASSAINISSEMENT : L'ÉTUDE POUR LE RACCORDEMENT DE THIL EST FINALISÉE

Désigné en août 2016 par la Commune de Thil et la CCMP, le maître d'œuvre SAFEGE a finalisé en août 2017 les études techniques de création du réseau de collecte et de transfert des eaux usées de Thil.

En septembre 2017, la CCMP a ensuite lancé le marché relatif aux travaux, dans le cadre d'un nouveau groupement de commande Thil-CCMP.

Le chantier prévu :

- travaux CCMP : le réseau de transfert vers Niévroz (station d'épuration de la 3CM) dont 2 postes de refoulement par air comprimé ;
 - le réseau de collecte des eaux usées dont 2 postes de relevage (travaux commune de Thil).
- La commune de Thil sera ensuite maître d'ouvrage de l'exploitation de ce réseau.
Le coût global des travaux est estimé à **3,5 millions d'euros HT**, dont 958 000 € HT investis par la CCMP.



GEMAPI

La CCMP participe à une étude portée par la 3CM d'organisation de la mise en œuvre d'une nouvelle compétence des EPCI au 1^{er} janvier 2018 : la Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI). Lancée en avril 2017, cette étude est menée à l'échelle du bassin versant de la Sereine et du Cottey. *In fine*, elle concerne 4 EPCI : la 3CM, la CC de la Dombes, la CCPA et la CCMP.



Moins de déchets,
plus d'éco-responsabilité !

Toujours plus engagée dans la réduction de ses déchets, la CCMP développe en continu de nouvelles initiatives pour sensibiliser et accompagner les habitants du territoire sur le chemin des bonnes pratiques. En 2017, l'accent a ainsi été mis sur les cantines scolaires et la revalorisation des déchets domestiques. Un succès à suivre...

TRI : LA SENSIBILISATION TOUJOURS EFFICACE

1001,71 tonnes collectées.

16,9% de déchets refusés dans les bacs jaunes car mal triés : un chiffre en baisse grâce aux bons gestes de tri !

124h45 d'animations des ambassadrices du tri auprès des écoles en faisant la demande

=
2 955 élèves sensibilisés.

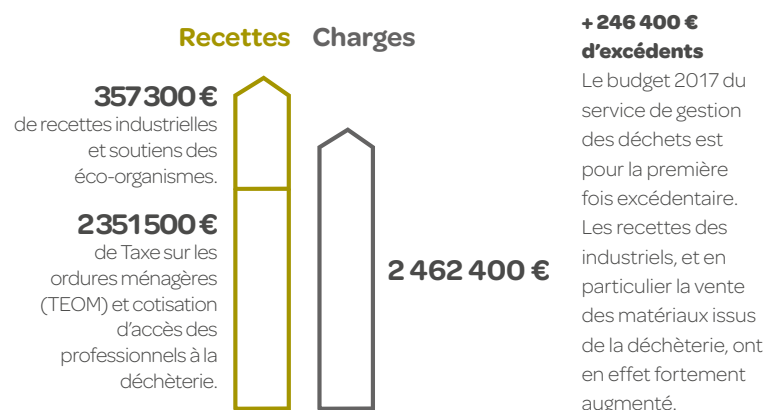
ORGANOM : UN PAS VERS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Avec le soutien financier de l'ADEME et du Département de l'Ain, territoire lauréat en 2015 du « Zéro Déchet Zéro Gaspillage », ORGANOM a signé en 2017 le Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire (CODEC), mis en place sur la période de 2018 à 2020.

L'organisme s'engage alors à tout mettre en œuvre pour faire preuve de plus d'éco-exemplarité :

- de déchets ménagers et assimilés ;
- + de valorisation, de tri et de collecte du verre, des papiers, des textiles, des biodéchets... ;
- + d'entreprises engagées dans les démarches d'économie circulaire.

BUDGET



CANTINES : VERS LA FIN DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Depuis 2015, la CCMP accompagnée des communes, des 9 cantines scolaires du territoire et de leurs 1 100 enfants, s'est mobilisée pour lancer un vaste projet de réduction des volumes de déchets. LE CONSTAT : en 2015 et 2016, 52 kg sont jetés chaque jour par les cantines du territoire, soit 7 488 kg par an pour les 9 cantines. Sensibilisés par les ateliers de pesées, les enfants imaginent déjà les actions mises à places dès 2017 :

Saint-Maurice-de-Beynost, Neyron et Tramoyes : une maîtrise des achats par l'observation des quantités jetées.

Saint-Maurice-de-Beynost parvient à diminuer de 74 g. son volume de nourriture jetée par jour et par enfant.

Beynost : un personnel supplémentaire pour organiser l'ordre des plats, une banque de service et une banque de don installées.

Miribel : le pain, le fromage et les fruits qui n'ont pas été mangés sur le temps du midi sont resservis pour le goûter durant les TAP.

Partout sur le territoire : une communication de la CCMP autour des deux mascottes « Toutbien » et « Troplein », créées à partir des propositions des enfants et garantes de la continuité des actions.

Une charte commune, rédigée par les élus et les parents pour sensibiliser chacun des acteurs de la chaîne et les inciter à s'impliquer. Créée en 2017, elle est affichée dans les cantines et diffusée à l'ensemble des partenaires.

UN PLAN DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

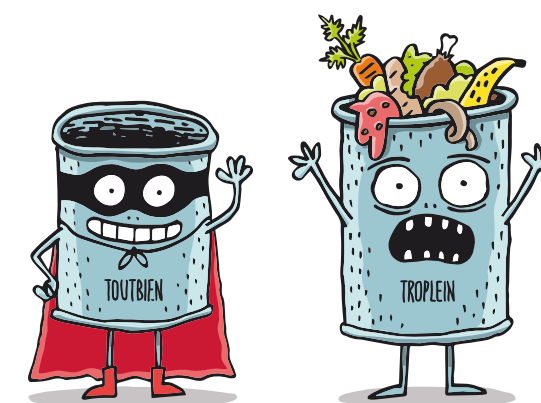
Afin de répondre à l'objectif de -10 % de déchets d'ici à 2020, la CCMP a organisé en 2017 un plan d'aides aux particuliers. Elle a ainsi accompagné les éco-citoyens du territoire vers de nouvelles habitudes en subventionnant l'achat d'un lombricomposteur (jusqu'à 75 €), d'un broyeur de végétaux (jusqu'à 400 €), d'un composteur de jardin (50% subventionnés) ou encore en offrant la possibilité de tester les couches lavables (prêt et aide jusqu'à 250 €).

+ 10
CONTENEURS
à vêtements
sur le territoire.

+ 3
BORNES
de récupération
de vêtements.

9 000 € de subvention à l'association Sols'tisse en 2017 (Côtière Services) qui offre une seconde vie aux vêtements tout en créant des emplois en local pour des personnes précaires.

En soutenant cette association, la CCMP s'engage aux côtés d'un acteur clé de l'économie sociale et solidaire.



LE RÉSULTAT

- 12 grammes
de déchets
par enfant
et par jour.

Soit près
de 12% de
diminution

Agir contre les inégalités

Piloté et animé par une coordinatrice au sein de la CCMP, le Contrat de Veille Active est un véritable outil de solidarité intercommunale. Il réunit depuis 2015 de nombreux acteurs du territoire pour contribuer à lutter contre les disparités, améliorer la vie des habitants et accompagner les publics fragiles ou isolés sur des thématiques liées à l'habitat, l'emploi, la santé ou l'éducation.

8 PROJETS FINANCÉS EN 2017

Cette année, 13 projets ont été présentés et ont obtenu une subvention de la part des membres du comité de pilotage du contrat de veille. Parmi ces dossiers, 8 ont été financés par la CCMP, leur action impliquant directement les habitants du territoire.

↓
20 665 €
DE SUBVENTIONS
DE LA CCMP EN 2017

Des partenaires mobilisés

Sur l'ensemble des 13 projets cofinancés, la participation des partenaires représente :

- 10 000 € du Conseil Départemental ;
- 5 875 € de la CAF ;
- 2 700 € de la commune de Saint-Maurice-de-Beynost ;
- 3 010 € de la commune de Miribel ;
- 200 € de la commune de Neyron ;
- 400 € de la SEMCODA ;
- 26 250 € de l'État.

Emploi - Insertion Formation

1 « LES JEUNES PARLENT DES MÉTIERS QUI RECRUTENT ».

Porté par la Mission Locale Jeunes sur le territoire de la CCMP et de la 3CM.

Le projet : confier à un collectif de 10 jeunes volontaires la promotion de métiers en manque de main d'œuvre sur le territoire auprès d'autres jeunes inscrits à la MLJ en démarche d'orientation et de recherche d'emploi.

→ 1 515 € de subvention.

2 « APPRENTISSAGE DU CODE DE LA ROUTE »

Porté par la Mission Locale Jeunes sur le territoire de la CCMP.

Le projet : permettre aux jeunes de réduire le temps d'apprentissage du code de la route en les aidant à appréhender les contenus du Code, à gérer leur stress en situation d'examen, à comprendre les consignes, etc. Les jeunes accompagnés devront réaliser une action citoyenne en échange de cette aide.

→ 2 000 € de subvention.

Éducation - Parentalité Jeunesse - Citoyenneté

3 « ANIMATION DU RÉSEAU PARENTALITÉ DE LA CÔTIÈRE »

Porté par la 3CM.

Le projet : accompagner et coordonner les acteurs du réseau sur la 3CM et la CCMP, notamment dans la définition, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des actions en direction des parents, parents/enfants sur des thématiques prioritaires.

→ 2 750 € de subvention.

4 « PLATEFORME ÉTÉ CÔTIÈRE »

Porté par la MJC (Maison des Jeunes et de la Culture).

Le projet : mutualiser les moyens humains et matériels de 4 structures jeunesse de Miribel, Saint-Maurice-de-Beynost et Montluel pour assurer des animations de proximité tout l'été et une ouverture de structure au mois d'août, favoriser la mixité entre les jeunes des quartiers, et ouvrir à 300 jeunes issus de quartiers en veille ou prioritaires, des activités sportives et culturelles variées.

→ 500 € de subvention.

5 « MIEUX VIVRE ENSEMBLE »

Porté par CeSAM (Centre Social d'Animation de Miribel).

Le projet : une action ludique et sportive mixant plus de 20 jeunes de 4 communes pendant 1 semaine et 1 action conviviale et artistique ouverte à tous les habitants.

→ 3 000 € de subvention.

Santé - Accès aux soins

Prévention - Accès aux Droits

6 « PERMANENCES D'ACCÈS AUX DROITS »

Porté par le CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles).

Le projet : assurer 2 permanences par mois au PAS (Point d'Accueil Solidarité) de Miribel (CD01) et au sein d'Artémis à Saint-Maurice-de-Beynost. L'objectif, favoriser l'autonomie, des femmes les plus fragiles en particulier, et faciliter l'accès aux droits, préalable à l'insertion sociale et professionnelle.

→ 2 400 € de subvention.

7 « COORDINATION CÔTIÈRE D'ACCÈS AUX DROITS »

Porté par Artémis sur le territoire de la CCMP et de la 3CM.

Le projet : éviter l'exclusion des habitants sur les sujets du numérique :

- création et mise en service d'un annuaire numérique pour les habitants, les bénévoles d'associations et les professionnels ;
- recrutement et accompagnement de bénévoles en soutien administratif ;
- organisation d'une journée annuelle d'information et d'échanges pour les acteurs du territoire.

→ 1 500 € de subvention.



8 « PERMANENCE D'UNE INTERVENANTE SOCIALE EN GENDARMERIE »

Porté par l'AVEMA (Aide aux Victimes Et Médiations de l'Ain) sur le territoire de la CCMP et de la 3CM.

Le projet : 2 journées par semaine, l'ouverture d'une permanence physique et téléphonique d'une assistante sociale spécialisée dans les problématiques liées aux violences intrafamiliales qui nécessitent un accompagnement et une prise en charge spécifiques.

→ 7 000 € de subvention.

+ 1 PROJET MENÉ PAR LA CCMP

MÉDIATION EXPÉRIMENTALE AUPRÈS DES REGROUPEMENTS DE JEUNES

Objectif de l'action : identifier, entrer en relation et faciliter l'action des éducateurs auprès des jeunes « squattant » sur le territoire, pour faciliter la cohabitation entre ces jeunes et les habitants, et améliorer la tranquillité publique. Les moyens mis en œuvre en 2017 : embauche de 2 médiateurs de rue, équipement radio des policiers municipaux, coordination des acteurs, etc.

5 000 € de subvention de l'État via le FIPD (Fonds Interministériel de prévention de la délinquance).

La CCMP
anticipe
l'évolution
du territoire

Sous une pression foncière accrue par sa proximité avec la Métropole de Lyon, la CCMP déploie une politique de l'habitat solidaire et collaborative. Elle réunit les moyens humains et techniques du territoire pour anticiper, accompagner les plus faibles, maîtriser la densification de l'habitat, et préserver in fine la qualité de vie du territoire.

LE PLH PROROGÉ ET MODIFIÉ

Initialement caduc au 1^{er} janvier 2018, la CCMP a fait le choix de proroger de 2 ans son premier Programme Local de l'Habitat (PLH) créé en 2011.

La modification et la prorogation du PLH ont été approuvées par délibération du Conseil communautaire du 18 octobre 2017. Elles ont dès lors impliqué une adaptation du PLH au nouveau contexte réglementaire, dont notamment :

- une augmentation des obligations de production de logement social de 20 % à 25 % du parc de résidences principales des communes de plus de 3 500 habitants ;
- la définition par le nouveau SCOT Bugey Côtière Plaine de l'Ain de nouveaux objectifs de production de logements.

Par ailleurs, cette modification a permis de renouveler le programme d'actions suivant :

- soutien à la création de logements sociaux locatifs à hauteur de 3 000 € par logement ;
- aide à la requalification des quartiers d'habitat social souffrant d'un déficit d'attractivité ;
- réalisation d'une étude d'urbanisme pré-opérationnelle sur le secteur de Pré-Mayeux à Beynost.

→ **380 000 € de budget ont été alloués au financement des actions du PLH sur la période 2018-2019.**

Des études préalables aux opérations d'habitat

L'élaboration d'un nouveau PLH a été prescrite par délibération du 6 juillet 2017.

L'action 1 du PLH consiste en la réalisation d'études préalables à des aménagements ou des opérations d'habitat permettant une mise en œuvre de ses objectifs du PLH.

Au printemps 2017, cette action a été mise en œuvre afin de réaliser :

- une étude participative sur le centre-bourg de Thil ;
- des études d'urbanisme pré-opérationnelles sur des zones à urbaniser dans la commune de Beynost ;
- une étude d'urbanisme pré-opérationnelle à Saint-Maurice-de-Beynost pour la transformation d'une moyenne surface en nouvelle centralité (commerces, services, logements) ;
- une étude foncière sur des secteurs urbanisés de Miribel.

→ **90 000 € de budget ont été alloués à la réalisation de ces études.**

**LOGEMENTS SOCIAUX :
UN PARTENARIAT INTERCOMMUNAL**

Afin d'organiser la gestion des logements sociaux autour du nouveau Système National d'Enregistrement, la CCMP a souhaité soumettre à l'approbation des communes son **Plan Partenarial de gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs**, qu'elles ont accepté.



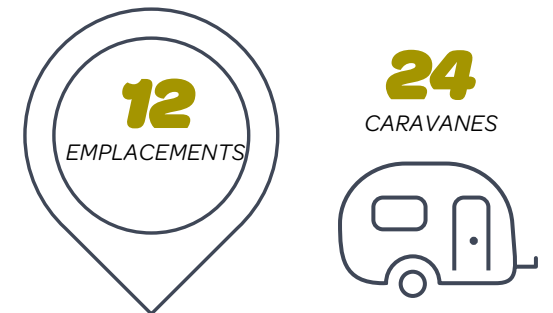
GENS DU VOYAGE

Une aire provisoire de grands passages à Thil

Dans le cadre d'une convention d'occupation précaire et révoquée, la CCMP a assuré la gestion d'une aire provisoire de grands passages installée du 1^{er} mai au 30 septembre 2017 à Thil, sur une parcelle de 3,7 hectares sur la zone ACTINOVE.

→ **64 335 € coût des aménagements et de la gestion partagés avec la 3CM :**

Aire d'accueil permanente des gens du voyage à Beynost



Budget

134 761 €
DE DÉPENSES

95 867 €
DE RECETTES

1,37 M €

ENGAGÉS PAR LA CCMP entre
2011 et 2017 pour satisfaire
les besoins en logements du
territoire.



En 2017, sur l'ensemble des
6 communes de la CCMP :

177 PERMIS DE CONSTRUIRE AUTORISÉS
171 DÉCLARATIONS PRÉALABLES
5 PERMIS D'AMÉNAGER

279

LOGEMENTS AUTORISÉS

93 LOGEMENTS INDIVIDUELS
186 LOGEMENTS COLLECTIFS

dont **32** LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

FINANCES

Un résultat positif pour l'avenir

Les contraintes budgétaires de ces derniers exercices financiers pèsent encore sur le bloc communal (baisse de la fiscalité, diminution des dotations de l'État, augmentation des charges, transfert obligatoire de compétences...). Le maintien de la politique de solidarité de l'intercommunalité permet d'anticiper les obstacles et de collaborer, main dans la main, avec les communes pour œuvrer au développement de la qualité de vie du territoire et de la qualité des services rendus à la population.

Malgré une augmentation significative des dépenses de fonctionnement de + 910 663 € (+5,90 %), le résultat de l'année 2017 reste supérieur à 2016 grâce à un excellent niveau de la fiscalité avec + 5,06 % (928 735,93 €) qui permet de dégager un résultat en légère progression par rapport à 2016.

L'évolution des charges réelles de fonctionnement, estimées entre 4 % à 5 % / an, du simple fait de l'exercice de nouvelles compétences : CSU, GEMAPI, Lecture publique, PCAET... représente en valeur absolue une augmentation annuelle de 600 000 à 800 000 €/an.

FONCTIONNEMENT

(Gestion courante des services et compétences, salaires, entretien des bâtiments, fournitures, subventions aux associations, etc.).

RECETTES
19 300 356,36 €

DÉPENSES
16 842 213,85 €

RÉSULTAT DE L'EXERCICE
+ 2 458 142,51 €

INVESTISSEMENTS

(Nouveaux aménagements, équipements ou biens).

RECETTES
7 134 657,86 €

DÉPENSES
2 302 922,74 €

RÉSULTAT DE L'EXERCICE
+ 4 831 735,12 €

Épargne

En 2017 on constate une stabilisation de l'épargne brute à 15 % des recettes de fonctionnement, soit 2 937 524 €. Sur la période 2013>2017, le niveau d'épargne a diminué de - 2 201 K€.

2,5 ans

Un ratio de désendettement positivement bas.
Le ratio de désendettement inférieur à 3 ans reste très en deçà du ratio prudentiel fixé habituellement à 12 ans.

La dynamique des recettes fiscales jusqu'en 2013 avait permis de compenser la montée en puissance de l'intercommunalité et d'augmenter le niveau d'épargne. À partir de 2014, un début d'inversion s'est engagé, qui en 2015 et 2016 avait été très marquée, avec une augmentation des dépenses sur la période de +587 762 € et une diminution des recettes de -1 416 703 €, soit une perte cumulée de -2 004 465 €. L'évolution des charges s'est poursuivie en 2017 compensée par le retour d'une dynamique fiscale 2017 permettant de ralentir ponctuellement la dégradation de l'épargne.

AIDE AUX COMMUNES

Le maintien de la dotation de solidarité communautaire (DSC)

La CCMP est solidaire financièrement de ses communes membres. Une enveloppe de 700 000 €/an est versée au titre de la Dotation de Solidarité Communautaire depuis 2014. En 2017, la CCMP reste solidaire financièrement de ses communes membres et maintient le niveau de l'aide et les critères de répartition favorisant les petites communes :

Miribel

→ 190 916 €

Saint-Maurice-de-Beynost

→ 139 927 €

Beynost

→ 119 024 €

Neyron

→ 102 056 €

Tramoyes

→ 109 075 €

Thil

→ 99 002 €

LA RÉGION SOUTIEN LES INVESTISSEMENTS DE LA CCMP

La CCMP a signé en juillet 2017 avec la région AURA le Contrat Ambition Région (CAR), un nouveau dispositif d'aide aux territoires mis en place par la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Le programme d'actions de 5 928 000 € arrêté par la CCMP pour des projets sportifs, culturels et de protection des biens et des personnes permettra de bénéficier d'une aide de 829 497 €.

TOURISME

Une subvention annuelle de 109 661 €

a été versée à l'EPIC Dombes Côtière Tourisme par la CCMP en 2017.

La Taxe de Séjour est instaurée

Initiée courant 2017, la taxe de séjour est mise en place par la CCMP dès janvier 2018. Versée par les vacanciers résidant temporairement sur le territoire, son coût varie en fonction de la catégorie d'hébergement, de 0,80 € la nuitée pour un établissement non classé à 1,20 € pour les hôtels de tourisme 4 *. Cette taxe collectée par les hébergeurs (hôtels, chambres d'hôte, gîtes...) sera reversée en intégralité par la CCMP à l'EPIC Dombes Côtière Tourisme pour financer les actions de développement touristique.

Impôts

Une fiscalité stable

La dynamique des bases fiscales et un budget maîtrisé ne nécessitent pas un recours accru à la fiscalité des entreprises et des ménages. Ainsi, en 2017, les élus communautaires ont maintenu les taux au niveau de 2016 :

- taxe d'Habitation : 6,28 %.
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 2,08 %.
- Taxe sur les Ordures Ménagères : 7,75 %.
- Cotisation Foncière des Entreprises : 20,32 %.

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE MIRIBEL ET DU PLATEAU**

BEYNOST • MIRIBEL • NEYRON •
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST • THIL • TRAMOYES

1820 Grande Rue - 01700 MIRIBEL
Tél. : 04.78.55.52.18
Fax : 04.78.55.46.36
courriel : infos@cc-miribel.fr
www.cc-miribel.fr

Directeur de la publication Pascal Protjère

Rédacteur en chef Sébastien Bénétullière

Conception-rédaction J'article

Création et mise en page J'article

Photos CCMP, Lotfi Dakhli, Laurent Vella, Shutterstock,
Laurence Danière, Hubert Canet, J. Tillaud, Studio 77, Mr M, Cardinal

Impression APO, imprimé à 240 exemplaires sur
du papier recyclé 100 % Cyclus print